

Arrêté du 17 janvier 2011 paru au JO du 18 janvier 2011
Arrêtés des 2 et 9 février 2011 parus au JO du 13 février 2011

PTRA : 44 TONNES - PTAC : 38 TONNES

RETROFIT - Passage du PTAC de 34 à 38 tonnes

PROCEDURE GENERALE

Le type variante version des notices descriptives LAMBERET stipulant que la charge maximale techniquement admissible est de **38 tonnes**, les semi-remorques LAMBERET 3 ESSIEUX, catégorie **04**, avec ABS, immatriculées avec un poids total autorisé en charge de **34 tonnes** peuvent bénéficier des nouvelles dispositions **sous les conditions suivantes** :

- | |
|--|
| 1. Modification du certificat d'immatriculation (carte grise)
→ mise à jour de la rubrique F.2 - PTAC : 38 tonnes (*) au lieu de 34 tonnes |
|--|

La mise à jour est réalisée sur présentation par le propriétaire au préfet du département de son choix :

- du **certificat d'immatriculation**
- d'une **attestation établie par le constructeur**, attestation enregistrée par le service en charge des réceptions techniques (DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- l'attestation étant **complétée par le propriétaire** de la semi-remorque



(*) Il n'y a pas dérogation possible : un engin ne peut pas circuler sous couvert du certificat d'immatriculation d'origine à **34 tonnes** accompagné de l'attestation du constructeur.

La **modification du certificat d'immatriculation est une obligation à la charge du propriétaire.**



L'**attestation** LAMBERET visée par la DREAL, correspondant à votre véhicule, selon ses caractéristiques techniques et son éligibilité, **est fournie à la fin de ce document.**

- | |
|---|
| 2. Plaque tonnage du châssis indiquant une charge maximale techniquement admissible de 38 tonnes |
|---|

Les semi-remorques commercialisées en France par LAMBERET dispose depuis toujours d'une plaque de tonnage du châssis conforme à cette prescription.

Il n'y a donc **aucune modification à apporter sur ce point.**

- | |
|--|
| 3. Mise à niveau de la plaque de tare |
|--|

La plaque de tare est un adhésif reprenant les masses inscrites sur le certificat d'immatriculation.

Après obtention du nouveau certificat d'immatriculation, **le propriétaire du véhicule devra mettre à jour cet adhésif.**

Cela pourra se faire à l'aide de chiffres autocollants.

INFORMATION PARTICULIERES – MODE D'EMPLOI

DELIVRANCE DE L'ATTESTATION CONSTRUCTEUR

LAMBERET prend entièrement à sa charge la délivrance des attestations correspondant à ses semi-remorques. **Les attestations sont donc disponibles gratuitement à la fin de ce document.**

Chaque attestation est propre :

- au **type de frein** (disque ou tambours) équipant la semi-remorque, reconnaissable à travers le **type mine** (LVF S3 **F** pour les freins à disque ; LVF S3 **E** pour les freins tambours)
- à la **plage du numéro de série** du matériel concerné.

Type Frein	Type mines (D.2)	Plage des N° de série (E) (seule l'incrémentation des numéros est à prendre en compte)	N° d'enregistrement	se référer page:
disque	LVF S 3 F	VM3 LVFS3F V1A 00006 à VM3 LVFS3F Y44A 1590	44T/2011/01/04	3
		VM3 LVFS3F 11R 01591 à VM3 LVFS3F 71R 15683	44T/2011/01/05	4
		VM3 LVFS3F 71R 16008 à VM3 LVFS3F B1R 21253	44T/2011/01/06	5
		VM3 LVFS3F 94R 21260 à VM3 LVFS3F B1R 22741	44T/2011/01/07	6
tambours	LVF S 3 E	VM3 LVFS3E N1A 00011 à VM3 LVFS3E S3R 02741	44T/2011/01/01	7
		VM3 LVFS3E S4R 02742 à VM3 LVFS3E 71R 12390	44T/2011/01/02	8
		VM3 LVFS3E S4R 12391 à VM3 LVFS3E 81R 12828	44T/2011/01/03	9
		VM3 LVFS3E 91R 12881 à VM3 LVFS3E B1R 12940	44T/2011/01/08	10

MODIFICATION DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Quel que soit le véhicule, la modification du certificat d'immatriculation d'une semi-remorque s'effectue auprès d'une préfecture, pour un coût indicatif égal au prix du cheval fiscal pratiqué dans le département de rattachement, auquel s'ajoutent 4,00 € (taxe SIV), plus 2,50 € (frais d'envoi).



Si la semi-remorque a été immatriculée dans l'ancien système FNI, c'est-à-dire avant le 15 avril 2009, (l'immatriculation intègre le numéro du département du domicile du propriétaire), la modification du certificat d'immatriculation effectuée par la préfecture s'effectuera via le nouveau système SVI. En conséquence : LE NUMERO D'IMMATRICULATION CHANGERA.

Dans ce cas et pour une semi-remorque à priori exploitée sous **certificat ATP**, la réglementation impose la **reprise du numéro d'immatriculation sur le certificat ATP**. Une demande de **modification du certificat ATP** doit alors être engagée auprès du CEMAFROID via la base DATAFRIG. Il s'agit d'un acte payant.

Si le certificat ATP est en cours de validité, LAMBERET SAS pourra effectuer pour le propriétaire la demande de modification, en adressant à :

« LAMBERET SAS – Sce. Administration des Ventes – BP 43 – 01380 SAINT-CYR/MENTHON »

les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de modification du certificat ATP (page 11)
- Copie du certificat ATP en cours de validité
- Copie du nouveau certificat d'immatriculation
- Chèque bancaire à l'ordre de LAMBERET SAS d'un montant de 100,00 € HT, **soit 119,60 € TTC par semi-remorque**

Une facture de régularisation vous sera établie au moment du traitement de la demande de modification. La nouvelle attestation ATP sera adressée directement par le CEMAFROID au titulaire du certificat d'immatriculation. **Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.**



**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011**

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **LAMBERET**
 (D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 F**
 (E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3FV1A00006 à VM3LVFS3FY4A01590**
 (J.1) SREM / SRTG / SRAT-(1)..... **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
- 38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3 :~~ Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.

~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble : 5 Essieux : 1 tonne ».~~

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

(3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 Mai 2011

SCP J.C. BELAT - R.C. DESFRAY
 Mandataires judiciaires
 2, rue du Cordier
 01100 BOURG EN BRESSE
 Tél. 04 74 45 91 60

Fait à Bourg-en-Bresse, le 05 MAI 2011
 Numéro d'enregistrement... 44T/2011/01/04
 Signature du service en charge des réceptions
 Directeur de l'Industrie et des Mines
DANIÈRE



ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule
 (B) Date de la première mise en circulation... ..
 (A) Numéro d'immatriculation

Fait à
 Le

Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation

- (1) Barrer le genre non concerné
- (2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
- (3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
- (4) Barrer la ligne non concerné

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur- Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
 S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
 e-mail : lamberet@lamberet.fr



**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011**

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

- (D.1) Marque : **LAMBERET**
 (D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 F**
 (E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3F11R01591 à VM3LVFS3F71R15683**
 (J.1) SREM / SRTC / SRAT (1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- 37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)
- 38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

Condition 3 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.

Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux + 1 tonne »

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J
 Pneumatiques 385/55 R22.5 160J

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 Mai 2011

Fait à Bourg-en-Bresse, le 05 MAI 2011

Signature du Constructeur

*J.C. BELAT - R.C. DES PROPRIETAIRES
Mandataires Judiciaires
22, rue du Cordier
01000 BOURG EN BRESSE
TEL. 04 74 45 91 00*



Le numéro d'enregistrement... 447/2011/01/05

Signature du service en charge des réceptions

Ingénieur de l'Industrie et des Mines

A. DANIÈRE

ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

- (E) Numéro d'identification du véhicule
 (B) Date de la première mise en circulation... ..
 (A) Numéro d'immatriculation :

Fait à
 Le

Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation

- (1) Barrer le genre non concerné
 (2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
 (3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
 (4) Barrer la ligne non concerné

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur-Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
 S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
 e-mail : lamberet@lamberet.fr

**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **LAMBERET**
 (D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 F**
 (E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3F71R16008 à VM3LVFS3F91R21253**
 (J.1) SREM / SRTC / SRAT (1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~— 37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
- 38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3 :~~ ~~Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.~~

~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux : 1 tonne ».~~

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J
- Pneumatiques 385/55 R22.5 160J
- Pneumatiques 455/45 R22.5 160J

Fait à Bourg en Bresse, le 6 Mai 2011

Signature du Constructeur

SCP J.C. BELAT - F.C. DESPRAT

Mandataires Judiciaires

22, rue du Cordier

01000 BOURG EN BRESSE

Tel. 04 74 45 91 60

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 MAI 2011

Sous le numéro de registre 445/2011/01106

Signature du service en charge des réceptions

Ins. lieu de l'Industrie et des Mines

A. DANIÈRE



ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule
 (B) Date de la première mise en circulation... ..
 (A) Numéro d'immatriculation

Fait à Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation
 Le

- (1) Barrer le genre non concerné
- (2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
- (3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
- (4) Barrer la ligne non concerné

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur-Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
 S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
 e-mail : lamberet@lamberet.fr

LAMBERET SAS

BP 43 - 01380 St-Cyr/Menthon - France

Tél: +33 - (0)3 85 30 85 30

E-mail: lamberet@lamberet.fr

www.lamberet.com



**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEURJe soussigné, **LAMBERET SAS**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **LAMBERET**
 (D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 F**
 (E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3F94R21260 à VM3LVFS3FB1R22741**
 (J.1) SREM / SRTG / SRAT (1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- 37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)
- 38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)

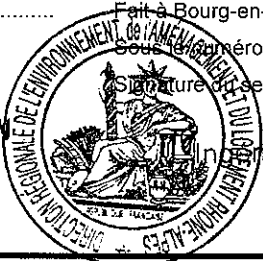
2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)Condition 3 : ~~Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux : 1 tonne ».

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J
- Pneumatiques 385/55 R22.5 160J
- Pneumatiques 455/45 R22.5 160J

Fait à Saint-Cyr-sur-Menthon, le **03 MAI 2011**Fait à Bourg-en-Bresse, le **05 MAI 2011**

Signature du Constructeur **LAMBERET SAS**
BP 43 - 01380 SAINT CYR SUR MENTHON
FRANCE



Signature du service en charge des réceptions

Ingénieur de l'Industrie et des Mines

A. DANIÈRE**ENGAGEMENT PROPRIETAIRE**

Je soussigné..... titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule
 (B) Date de la première mise en circulation
 (A) Numéro d'immatriculation

Fait à Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation
 Le

- (1) Barrer le genre non concerné
- (2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
- (3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
- (4) Barrer la ligne non concerné

**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

- (D.1) Marque : **LAMBERET**
 (D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 E**
 (E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3EN1A00011 à VM3LVFS3ES3R02741**
 (J.1) SREM / SRTC / SRAT(1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
 - 38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3 :~~ Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.

~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux + 1 tonne ».~~

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 15 R22.5 160J
 Pneumatiques 365/80 R20 160J
 Pneumatiques 385/65 R22.5 158L / 160J

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 Mai 2011

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 MAI 2011
 N° d'enregistrement..... 44T/2011/01/01

Signature du Constructeur SCP J.C. BELAT - A.C. DESPRAZ

Signature vice en charge des réceptions

Signature du Mandataire Judiciaire

Signature

2 da Cordier

Signature

0100 BOURG EN BRESSE

Signature

161 04 74 45 91 60

Signature

de l'Industrie et des Mines

A. DANIÈRE

ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

- (E) Numéro d'identification du véhicule
 (B) Date de la première mise en circulation
 (A) Numéro d'immatriculation

Fait à
 Le

Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation

- (1) Barrer le genre non concerné
 (2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
 (3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
 (4) Barrer la ligne non concern

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur-Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
 S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
 e-mail : lamberet@lamberet.fr



**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **LAMBERET**
(D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 E**
(E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3ES4R02742 à VM3LVFS3E71R12390**
(J.1) SREM / SRTG / SRAT (1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
- **38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)**

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3 :~~ ~~Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.~~

~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux : 1 tonne ».~~

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 365/80 R20 160J
Pneumatiques 385/65 R22.5 158L / 160J

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 Mai 2011 à Bourg-en-Bresse, le 11 MAI 2011
Signature du constructeur Sous le numéro d'enregistrement 447/2011/01/02

Signature du constructeur **BOURGOIS**
Magistrat Judiciaire
12, rue du Cordier
01000 BOURG EN BRESSE
TEL 04 77 55 91 60

Signature du titulaire du certificat d'immatriculation
Ministre de l'Industrie et des Mines
A. DANIÈRE

ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule
(B) Date de la première mise en circulation
(A) Numéro d'immatriculation

Fait à Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation
Le

- (1) Barrer le genre non concerné
(2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
(3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
(4) Barrer la ligne non concerné

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur-Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
e-mail : lamberet@lamberet.fr

**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET CONSTRUCTIONS ISOTHERMES**

constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

(D.1) Marque : **LAMBERET**
(D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 E**
(E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3E71R12391 à VM3LVFS3E81R12828**
(J.1) SREM / SRTC / SRAT(1)..... **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
- ~~38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)~~

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3 :~~ ~~Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.~~

Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux : 1 tonne ».

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J
Pneumatiques 385/55 R22.5 160J
Pneumatiques 455/45 R22.5 160J

Fait à Bourg en Bresse, le 27 mai 2011.....

Fait à Bourg-en-Bresse, le **30 MAI 2011**.....
numéro d'enregistrement **44T/2011/01/03**

Signature du Constructeur

SCP J.C. BELAT - F.C. DESPRAT

Mandataires Judiciaires

22, rue du Cordier

01000 BOURG EN BRESSE

Tel. 04 74 45 91 60

Signature du service en charge des réceptions

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines

A. DANIÈRE

ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Je soussigné..... titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

(E) Numéro d'identification du véhicule
(B) Date de la première mise en circulation...
(A) Numéro d'immatriculation

Fait à
Le

Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation

- (1) Barrer le genre non concerné
(2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
(3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
(4) Barrer la ligne non concerné

LAMBERET CONSTRUCTION ISOTHERMES

BP 43 - 01380 St Cyr-sur-Menthon / France - Téléphone +33(0)3 85 30 85 30 - Fax +33(0)3 85 30 51 88
S.A au capital de 8 421 586,87 € / R.C.S. Bourg B 771 200 649 / Siren 771 200 649 00016 / Code APE 342 A - N° TVA FR 57 771 200 649
e-mail : lamberet@lamberet.fr



**ATTESTATION POUR AUGMENTATION DU PTAC
ET DEROGATION SUR LA MASSE DE L'ESSIEU SUPPLEMENTAIRE**
Suivant Annexe 2 de l'Arrêté du 2 Février 2011

Véhicules semi-remorques de catégorie internationale O4

ENGAGEMENT CONSTRUCTEUR

Je soussigné, **LAMBERET SAS** constructeur / importateur accrédité du véhicule (ou type de véhicules) décrit ci-dessous, attestons que le véhicule (ou type(s) de véhicules), lors de sa sortie d'usine :

- (D.1) Marque : **LAMBERET**
(D.2) Type, Variante, Version ou type mines : **LVF S 3 E**
(E) Numéro d'identification du véhicule (si attestation individuelle) : **De VM3LVFS3E91R1 2881 à VM3LVFS3EB1R12940**
(J.1) SREM / SRTC / SRAT (1) **SREM**

1- Augmentation du PTAC(2)

Condition 1 : Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible, au moins égale à 37 tonnes pour les semi-remorques à 2 essieux ou à 38 tonnes pour les semi-remorques à plus de 2 essieux.

Condition 2 : Est équipé d'un système de freinage avec antiblocage (ABS) tel que défini au point 3.2 de l'Annexe X de la Directive 71/320/CEE ou au point 3.2 de l'Annexe 13 du Règlement CEE-ONU n° 13 équivalent.

Le respect des conditions 1 et 2 ci-dessus permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, une mise à jour de la rubrique F2 du certificat d'immatriculation en y mentionnant la valeur :

- ~~37 tonnes (semi-remorques à 2 essieux) (4)~~
- ~~38 tonnes (semi-remorques à plus de 2 essieux) (4)~~

2- Dérogation sur la masse de l'essieu supplémentaire(2)

~~Condition 3~~ : ~~Respecte les dispositions techniques applicables à la réception pour autoriser une masse en charge maximale techniquement admissible au moins égale à 39 tonnes pour les semi-remorques à plus de 3 essieux.~~

~~Le respect de la condition 3 permet, sur présentation de la présente attestation complétée par le propriétaire, l'inscription sur le certificat d'immatriculation de la mention suivante : « Ensemble + 5 Essieux : 1 tonne ».~~

L'acceptation des conditions ci-dessus n'est recevable que si les adaptations techniques particulières suivantes (pneumatiques adaptés, ...) sont satisfaites :

- (3) Pneumatiques 385/65 R22.5 160J
Pneumatiques 385/55 R22.5 160J
Pneumatiques 455/45 R22.5 160J

Fait à Saint-Cyr-sur-Menthon, le 5 Mai 2011

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 MAI 2011

Signature du Constructeur

LAMBERET SAS
BP 43 - 01380 SAINT-CYR SUR MENTHON
FRANCE



..... sous le numéro d'enregistrement 44T/2011/01/08

..... ingénieur du service en charge des réceptions

..... ingénieur de l'industrie et des Mines

A. DANIÈRE

ENGAGEMENT PROPRIÉTAIRE

Je soussigné..... titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule visé ci-dessous, certifie que les adaptations techniques particulières visées ci-dessus sont satisfaites et que le véhicule n'a pas subi de transformations notables.

- (E) Numéro d'identification du véhicule
(B) Date de la première mise en circulation
(A) Numéro d'immatriculation

Fait à Signature du titulaire du Certificat d'immatriculation
Le

- (1) Barrer le genre non concerné
(2) Paragraphe à barrer impérativement si non concerné ou condition non respectée
(3) Indiquer NEANT si aucune adaptation technique requise
(4) Barrer la ligne non concerné

FORMULAIRE
DEMANDE POUR MISE A JOUR CERTIFICAT ATP
SUITE CHANGEMENT N° IMMATRICULATION

DEMANDEUR

Nom :

Adresse :

Code Postal/Localité :

N° téléphone :

N° fax :

Adresse mail :

CLIENT A FACTURER (si différent du demandeur)

Nom :

Adresse :

Code Postal/Localité :

N° SIRET :

N° TVA :

IDENTIFICATION DE LA(DES) SEMI-REMORQUE(S) DONT L'ATP DOIT ETRE MODIFIE
SUITE CHANGEMENT DU NUMERO D'IMMATRICULATION

N° série carrosserie LAMBERET	N° série châssis LAMBERET	Immatriculation figurant sur certificat ATP en cours de validité (1)	Nouvelle immatriculation suite modification PTAC (2)
Nombre de semi-remorque(s)		Montant : 119,60 €/semi-remorque	Montant total du chèque à libeller à LAMBERET SAS (3)

Date **(1)** Copie ATP en cours de validité à joindre

Signataire **(2)** Copie nouveau certificat immatriculation à joindre

Cachet et signature **(3)** Chèque de règlement à joindre

Formulaire à retourner par courrier à
LAMBERET SAS – Service Administration des Ventes – BP 43 – 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON
Toute demande SANS LES PIECES JOINTES DEMANDEES sera retournée sans être traitée

VOTRE CONTACT EN CAS DE DIFFICULTE :

Martine REBESCHINI

Responsable Service Clients/Administration des Ventes

Téléphone : + 33 (0) 3 85 30 85 71
Fax : + 33 (0)3 85 30 85 46
E-mail : mrebeschini@lamberet.fr